

Conseil du 20^e arrondissement de Paris
Séance du lundi 22 février 2021
Vœu de l'Exécutif relatif au devenir de la Maison de l'Air

La Maison de l'Air, j'ose le dire, est le lieu emblématique du 20^{ème} arrondissement, de son identité, de son attractivité. Nous sommes fiers de ce lieu, de la beauté de son emplacement et disons-le de son appartenance au public. Lieu de convergence, de rassemblement, à nul autre pareil pour contempler Paris au petit matin, il côtoie les luttes anciennes et la survivance du Paris de toujours.

C'est aussi un lieu populaire dont chacun a conscience qu'il nous appartient à tous et à personne en particulier.

C'est sans doute la raison pour laquelle les différentes et successives artificialités plaquées sur le lieu ont pratiquement toutes échoué. C'est ainsi, à travers l'expression des habitants et plus largement des acteurs de l'arrondissement, que le lieu souhaite choisir ses occupants. Et, s'il ne sait pas toujours, ou pas encore ce qu'il souhaite, il est parfaitement en mesure d'exprimer ce qu'il ne souhaite pas. Belleville la rebelle, a de tous temps souhaité choisir son destin. Et je crois que dans un dialogue apaisé, les architectes et les sachant sont en mesure de se mettre à l'écoute et au service de l'expression des aspirations et du destin que se pressent un quartier.

Nous le savons tous, jamais le quartier, ni le 20^{ème} n'accepteront une quelconque dépossession. La maison de l'air et le Belvédère sont à nous. C'est-à-dire à personne et à tous. Et nous entendons qu'ils le restent. Il convient donc de décider d'un avenir pour le lieu, soustrait à l'empire du marché, et un avenir, dans lequel chacune et chacun se reconnaît. Tel est globalement le vœu dans lequel nous pouvons tous nous retrouver. Les épisodes, les étapes, les prises de position des uns et des autres, dans les grandes lignes, convergent vers cet objectif. Ce point de consensus me paraît un excellent départ pour construire et faire de ce lieu de tous, un espace réellement vivant au service de tous.

Qu'en est-il en fait :

- Les uns et les autres réclament, à juste titre, une concertation large et sérieuse sur l'avenir du lieu. Cette nécessité est une évidence. Mais au-delà de cette évidence, je tiens à souligner qu'on ne peut à la fois réclamer une concertation et présumer du résultat de celle-ci en le choisissant par avance. Je vous appelle donc mes chers collègues à la patience et à l'ouverture aux souhaits de nos concitoyens.
- Pour correspondre à une occupation moderne et sobre du point de vue énergétique notamment, le lieu nécessite de lourds et longs travaux sur le financement desquels les uns et les autres, c'est bien naturel, souhaitent influencer. De mon point de vue, il n'y a lieu de fermer aucune porte d'entrée, dans la mesure où nous sommes d'accord sur la sortie. Qu'importe en effet, pour les habitants du quartier et les futurs usagers du lieu, les modes de financement imaginés, dès lors que la finalité choisie en exclue ceux qui nous disconviennent ? Ce qui est important, c'est de déterminer maintenant rapidement le coût prévisionnel des travaux de remise aux normes et leur durée. Ce qui me semble du reste constituer un des éléments d'information nécessaire à une concertation éclairée.

Pour toutes ces raisons, je vous invite mes Chers Collègues à nous réunir pour réitérer notre volonté de voir se dérouler le dispositif suivant.

Sur proposition d'Éric Pliez et des groupes de la majorité du Conseil d'arrondissement, le Conseil du 20^{ème} arrondissement de Paris émet le vœu que :

- **La finalité et l'occupation future de la Maison de l'Air soit déterminée au terme d'une large concertation associant les habitants du quartier et les acteurs associatifs impliqués dans son devenir ;**

- La détermination du volume et de la durée des travaux fassent l'objet d'une communication large, permettant aux acteurs de la concertation une information fiable et sérieuse ;
- En aucun cas, le mode de financement de ces travaux ne puisse être invoqué pour faire obstacle au mode de gestion et à la finalité du lieu souhaités, tels qu'ils ressortiront de la concertation menée ;
- Les acteurs de la concertation ainsi que les décisionnaires finaux soient particulièrement sensibilisés aux opportunités de développement d'activités en lien avec la nature du fait de l'immédiate proximité avec le parc de Belleville, ainsi que des activités en lien avec l'ESS ;
- Soit prise en compte son opposition résolue à ce que la finalité du lieu ainsi que son mode de gestion n'aboutissent à quelque exclusion que ce soit dans l'usage du lieu par les riverains et les habitants du quartier, et tout au contraire que ne soient retenus que des projets inclusifs pour le quartier ;
- L'avancement, tant de la concertation que du projet qui en sortira, fasse l'objet d'une information large et en temps réel du conseil d'arrondissement et des habitants de l'arrondissement.